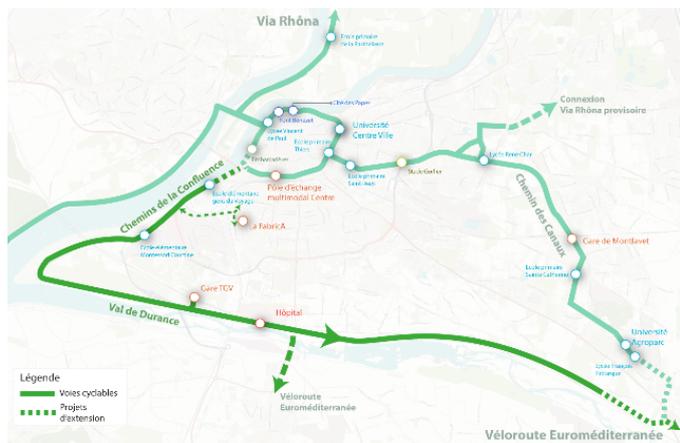


CHEMINS DE LA CONFLUENCE : un patrimoine exceptionnel rendu aux modes doux

Dimanche 3 juin



Ces aménagements seront pour une large part réalisés sur des voies réservées aux vélos et aux piétons, avec quelques parties mixtes sur la route du Confluent.

Ils permettront de relier deux des principaux itinéraires cyclables européens : la Viarhônga d'une part, reliant le Léman à la mer, et l'**Euroméditerranée** d'autre part, reliant l'Espagne à l'Italie.

Ce projet permettra ainsi de renforcer l'attractivité de la ville d'Avignon par le développement d'offres touristiques inédites autour du cyclotourisme.

La Ville d'Avignon s'est dotée en 2016 d'un plan de développement des mobilités actives, visant à faire de la marche et du vélo une véritable alternative au tout voiture. La ville se transforme, comme en témoigne la réussite du Chemin des Canaux ou du Tour des Remparts.

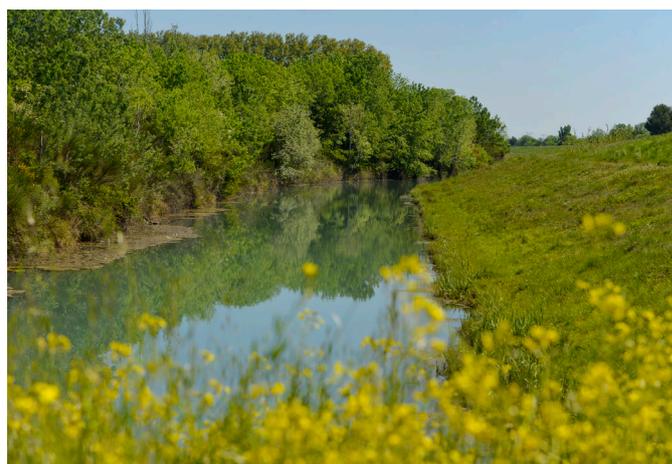
L'un des objectifs complémentaires de ce plan est également d'encourager la pratique familiale et touristique afin de mettre en valeur le patrimoine agricole et naturel exceptionnel de notre ville.

Les Chemins de la Confluence : un cheminement doux structurant reliant le centre-ville à la gare TGV

Cet itinéraire consiste à réaliser une continuité cyclable entre le quartier Champfleury et la Confluence Rhône / Durance, intitulée « Les chemins de la Confluence », via le chemin de Rochegude au départ de l'avenue Eisenhower. Elle desservira le futur parc naturel de la Confluence, actuellement en cours de réalisation, ainsi que la gare TGV.

Demain, le Val de Durance : un itinéraire touristique relié à la ViaRhônga et à l'Euroméditerranée

Cet itinéraire deviendra par la suite le « Val de Durance » et se poursuivra tout au long du linéaire durancien pour rejoindre la zone de Bonpas.



Un itinéraire de loisirs à visée pédagogique

La création de ces itinéraires modes doux continus reliant différents quartiers de la ville à ses zones agricoles ou naturelles doit s'accompagner d'action de sensibilisation et d'information de ces espaces remarquables. Il s'agira, au travers de panneaux d'information de mettre en valeur la biodiversité des zones Natura 2000 traversées, le patrimoine des canaux et les caractéristiques paysagères remarquables de la ceinture verte avec pour objectif final de développer les loisirs de proximité et permettre la réappropriation de ces

zones remarquables de la ville par les riverains. Des boucles locales cyclistes et piétonnes pourront compléter les actions de mise en valeur de ce patrimoine, notamment auprès du moulin Notre-Dame que du canal Puy et son système d'irrigation.

Ce secteur est en effet riche d'une forte biodiversité, notamment sur le plan ornithologique. S'agissant des rives de Durance, les espaces classés « Natura 2000 » sont peu connus et peu mis en valeur à ce jour. La faisabilité d'installer des lieux d'observation sera donc étudiée dans le but de permettre leur réappropriation par les riverains et l'ensemble des avignonnais.

Le montant de l'opération s'élève à 200 K€.

EN BREF

- Itinéraire cyclable entre le quartier de Champfleury et la zone de Courtine, la gare TGV et les bords de Durance jusqu'à Bonpas.

- Itinéraire cyclable sécurisé de près de 11 km reliant la Viarhona à L'Euroméditerranée.

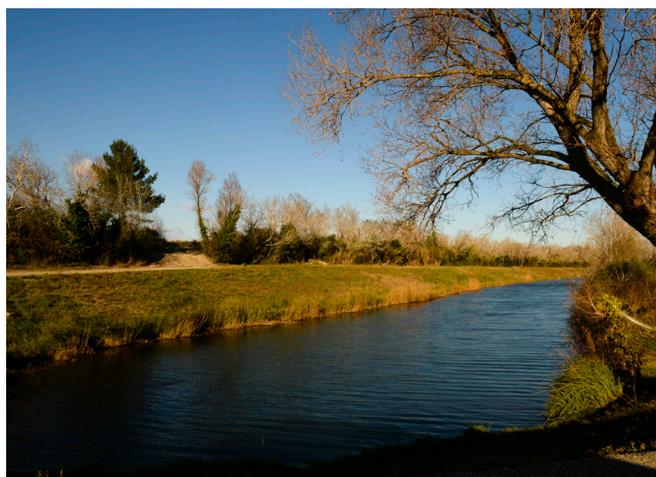
- À compter du 3 Juin 2018, tous les Samedis, Dimanches et jours fériés, l'Allée Palière entre le pont de Rognonas et le chemin des Sonnailles sera réservée aux piétons et aux vélos.

- À partir du 1^{er} septembre 2018, ce secteur de l'allée Palière sera exclusivement réservé aux modes doux (sauf autorisation)

- Projets de boucles locales et d'actions de valorisation des espaces naturels, agricoles et patrimoniaux des bords de Durance (Natura 2000).

À compter du 3 juin 2018, chaque Samedi, Dimanche et jour férié, l'allée palière et le chemin de la Digue seront fermés à la circulation automobile (sauf autorisation), entre l'avenue du Moulin Notre-Dame et le chemin des Sonnailles.

Au 1^{er} septembre, l'allée palière et le chemin de la Digue seront réservés aux modes doux (sauf autorisation).



Chaque week-end, à partir du 3 juin, la Ville vous invite à emprunter les Chemins de la Confluence à pied, à vélo, en trottinette, en courant ou en marchant. Seuls les véhicules à moteur sont interdits !



PLAN DE DÉPLACEMENTS DOUX

À vélo comme à pied, respirez la ville !

Faciliter l'usage du vélo et de la marche à pied par des réalisations concrètes et un plan d'actions en dix points : tel est l'objectif du plan de développement des déplacements doux. Fruit d'une volonté politique forte, ce plan ambitieux a été mis en œuvre pour faire d'Avignon une ville plus apaisée, plus humaine et plus attractive. La réalisation d'une voie verte cyclable autour des remparts, témoigne de ce changement.

À Avignon, un constat s'impose : pendant de très nombreuses années, notre cité s'est structurée et développée autour du « tout voiture », délaissant les modes de déplacements plus respectueux de l'environnement. La rocade Charles de Gaulle, les ponts sur le Rhône, ou encore le dimensionnement de certains carrefours comme celui de la route de Marseille en sont des exemples marquants. Pendant ces années de congestion et de pollution automobiles, le cycliste et le piéton ont singulièrement manqué d'air. *« Ce modèle du tout-voiture n'est plus viable. Il doit évoluer impérativement. Persister provoquerait l'asphyxie de la ville, de ses habitants et de son économie. La réduction de la pollution représente aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique, tout comme le maintien essentiel des familles en ville ou encore la pacification des déplacements propices à l'attractivité économique et touristique d'Avignon »*, souligne Cécile Helle.

1 plan, 10 axes

Ce Plan propose dix axes stratégiques pour favoriser la pratique de la marche et du vélo :

Rendre plus sûre la pratique de la marche et du vélo (sécurité).

Ex : améliorer la sécurité au niveau des traversées piétonnes.

Faciliter l'usage des modes doux/actifs (confort).

Ex : développer l'offre de stationnement pour les vélos

Développement des réseaux pour les piétons et les cyclistes.

Ex : aménager des « magistrales » pour les piétons.

Marquer le changement de politique par de grands projets symboliques.

Ex : aménager un itinéraire cyclable autour des remparts.

Accompagner les déplacements quotidiens.

Ex : sécuriser les déplacements vers l'école.

Encourager la pratique familiale et touristique.

Ex : aménager des itinéraires sécurisés et ludiques.

Développer une économie autour des modes doux/actifs.

Ex : inventer de nouveaux services pour le piéton-client (livraison propre à domicile).

Faire reconnaître les bénéfices pour la santé.

Ex : valoriser les modes doux/actifs auprès des professionnels de santé.

Mobiliser les partenaires, clés du succès.

Ex : créer une commission chargé de suivre et d'alimenter le Plan.

Faire de la pédagogie un enjeu de communication.

Ex : mener des actions de sensibilisation en milieu scolaire

TOUR DES REMPARTS

**Une voie verte pour mieux respirer !
Un itinéraire cyclable de 4,3 kms est créé
le long des Remparts.
Le stationnement est neutralisé.**

Les remparts constituent l'une de nos plus grandes richesses patrimoniales avec le Palais des Papes et le Pont d'Avignon. Ce patrimoine exceptionnel a besoin d'être protégé, regardé, valorisé. De plus, ce tour des remparts constitue un itinéraire particulièrement prisé par les cyclistes, les joggers et les piétons. Parmi les grands projets contenus dans le Plan de déplacements doux, la création d'un itinéraire cyclable le long des remparts a débuté et plusieurs tronçons inaugurés.

Un projet qui comprend notamment la réalisation d'une voie verte de 3 à 5 mètres de large sur plus de 4,3 kms, la connexion aux grands itinéraires du chemin des Canaux, du pont Daladier et des berges du Rhône, la connexion aux grands équipements de la gare centrale, de la gare TGV (à terme) et des parking Piot et Italiens, le traitement des traversées des carrefours des portes des remparts qui est un enjeu de taille.

MULTIPLIER LES ZONES 30

La zone 30 est un outil bien adapté à la pratique du vélo au cœur des quartiers. Elle permet d'apaiser la circulation dans toute une zone en limitant la vitesse à 30km/h, en identifiant les entrées et sorties de zones, en réduisant la largeur des voies. Le développement des zones 30 est une des priorités du Plan vélo. Tout le monde y gagne : le piéton, le cycliste, le résident, le commerçant... et même l'automobiliste qui est moins exposé au stress. Aujourd'hui, la priorité est de leur donner une plus grande visibilité. Parmi les actions à court terme envisagées : expérimenter la mise en zone 30 de quartiers le long du chemin des Canaux, proposer une carte des zones 30 envisageables (en lien avec le PDU)

Plan pour le développement des modes de déplacements doux : pour une ville plus apaisée, plus humaine et plus attractive est conçu pour changer les choses et donner à la marche et la pratique du vélo en ville leur juste place !

Cécile HELLE.

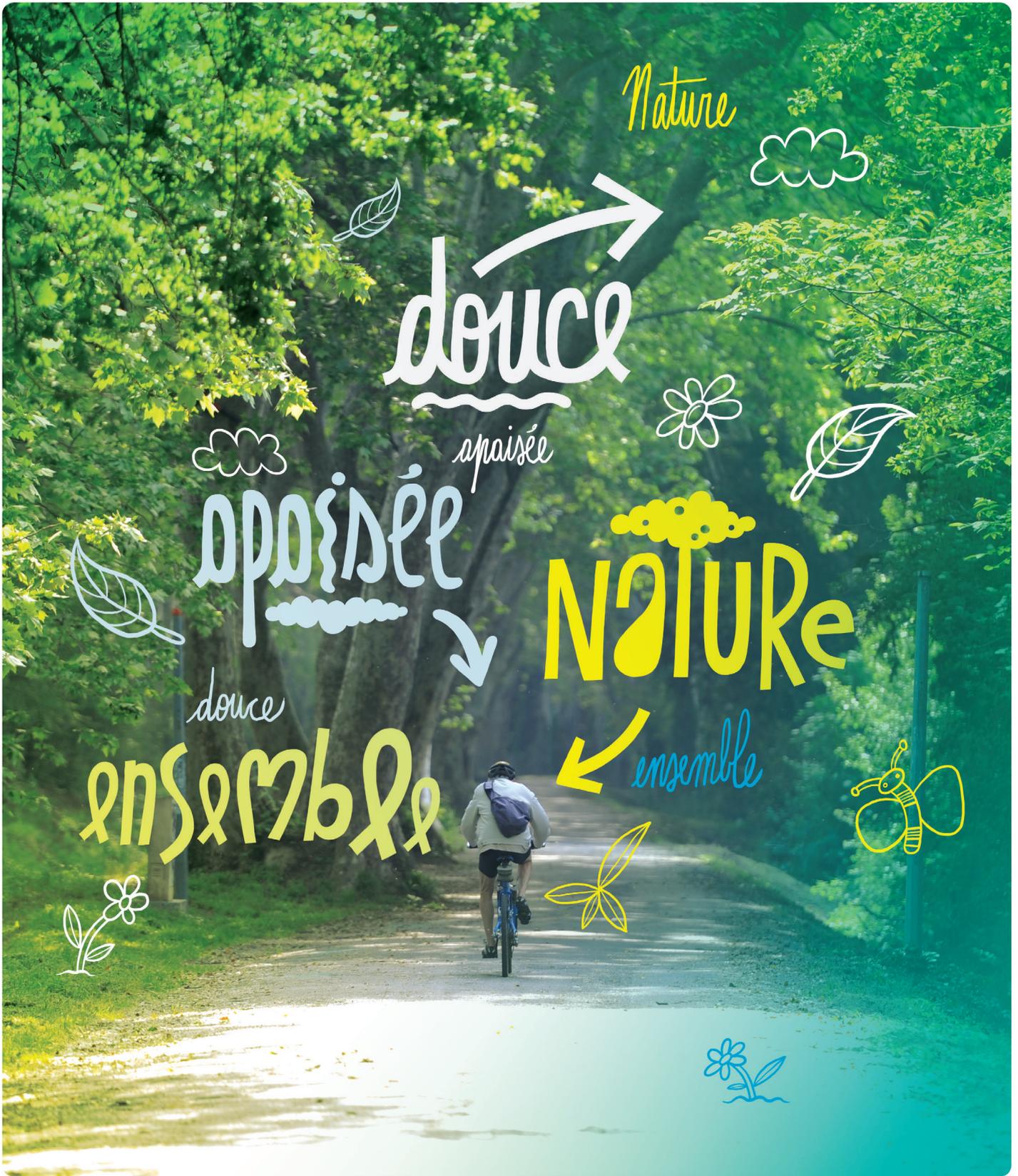
AU CŒUR DE LA VIARHÔNA

La ViaRhôna (véritable véloroute à l'échelle européenne) permet de relier les Alpes suisses à la mer Méditerranée. Sur plus de 800 kilomètres, cet axe longe le Rhône et permet ainsi à de nombreux visiteurs de (re)découvrir la vallée du Rhône. De par sa position géographique (confluence du Rhône et de la Durance), son rayonnement culturel et historique, Avignon constitue une étape phare de ce projet. Sur Avignon, cette ViaRhôna empruntera, dans un premier temps, l'itinéraire suivant : chemin des Canaux - du parc chico Mendes jusqu'à la gare centre - tour de ville Ouest puis ponts Daladier-Royaume. A terme, elle devrait passer par l'île de la Barthelasse depuis l'île de l'Oiselet. Ville phare de la ViaRhôna, Avignon sera une étape privilégiée des vélocipédistes, au cœur d'un réseau de pistes cyclables (Luberon, Calavon, Ventoux).

STATIONNEMENT VÉLO :

1000 places supplémentaires d'ici 2020 !

Augmenter massivement le nombre d'arceaux pour le stationnement de proximité : le Plan vélo mène une grande campagne de pose d'arceaux d'ici fin 2020 : 40 % en intra-muros, 60 % en extra-muros, 60% sur chaussée et 40% hors chaussée. Ce Plan (inscrit au PPI avec un budget de 25 000 € par an) prévoit la création de 1000 places de stationnement supplémentaire d'ici fin 2020, soit 100 arceaux par an.



Avignon

Ville d'exception